



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 mars 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
		Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de ville - Programmation 2025 (1ère phase)

La politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales entre les habitants des quartiers dits « prioritaires » et les autres quartiers des villes en proposant des actions complémentaires à celles du « droit commun », afin de favoriser le bien-vivre ensemble et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Pour la période 2024-2030, le nouveau contrat de ville concerne 23 200 habitants sur les six quartiers politique de la ville de Dijon métropole : les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, mais aussi le mail à Chenôve, le Bief du moulin à Longvic, le Belvédère à Talant et Quetigny-centre qui est entré dans la géographie prioritaire le 1^{er} janvier 2024.

Signé pour six ans, le contrat de ville mobilise, sur leurs champs de compétences respectifs, les partenaires institutionnels, les associations et les habitants. Il associe dans son pilotage, sa mise en œuvre et son évaluation, les habitants et les conseils citoyens installés sur les communes. Les acteurs signataires du contrat de ville 2024-2030 sont engagés auprès des habitants des quartiers prioritaires à travers les politiques publiques qu'ils déploient dans le cadre du droit commun.

Le contrat de ville définit le cadre de travail partenarial, les enjeux et plus particulièrement les trois orientations communales déclinées à Dijon sur les deux quartiers prioritaires de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles : le lien social, le cadre de vie ainsi que l'émancipation par la culture, le sport et l'éducation.

Pour 2025, la ville de Dijon participe au financement des projets et des actions du contrat de ville à hauteur de 317 700 €.

Dans un premier temps, la programmation 2025 se traduit par la participation financière de la Ville à des actions portées par neuf associations, pour un montant total de 206 570 €.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la première phase de la programmation 2025 du contrat de ville, dont les actions et les montants sont précisés dans le tableau annexé au présent rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver**, telle que présentée dans le tableau annexé au présent rapport, la répartition des financements de la Ville, au titre de la première phase de la programmation du contrat de ville 2025, à un montant total de 206 570 € pour des actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par neuf associations ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement et les avenants à conventions annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 56

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 2

DONT 4 PROCURATION(S)